Michel Laforcade, directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, a adopté le Projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine (PRS) 2018-2028 le 16 juillet 2018. Élaboré après une large concertation avec les acteurs de santé de la région, cette «feuille de route» a pour vocation de coordonner l'ensemble des politiques publiques de santé au bénéfice d'une ambition collective : améliorer la santé de toutes et tous en Nouvelle-Aquitaine.

5 défis à relever pour les 10 prochaines années

Le Projet régional de santé (PRS) s'inscrit dans les orientations de la Stratégie nationale de santé (SNS) 2018-2022 et répond aux spécificités de notre région. Le diagnostic régional et les diagnostics territoriaux ont fait apparaître 5 défis essentiels à relever :

- **Le vieillissement de la population** : 14% des Néo-Aquitains auront 75 ans et + en 2027, contre 11% à l'heure actuelle,
- **Le développement des maladies chroniques** : 17 % des Néo-Aquitains souffrent d'une maladie chronique (maladies cardio-vasculaires, diabète, cancers, pathologies mentales), soit 1 million de personnes,
- **L'évolution démographique de la population** : la région comptera 320 000 habitants supplémentaires en 2028, soit l'équivalent du Lot-et-Garonne ;

et des professionnels de santé
: 1/3 des médecins généralistes Néo-Aquitains ont plus de 60 ans,

- **Une offre de santé trop orientée vers les soins** au détriment de la prévention,
- **La nécessité d'une prise en charge mieux coordonnée et plus personnalisée**.

3 évolutions majeures du système de santé régional

Pour y répondre, le Projet régional de santé porte une ambition, amplifier les transformations de notre système de santé régional autour de 3 évolutions majeures :

- Plus de prévention et de promotion de la santé,
- Plus de prises en charge à domicile et d'inclusion au plus près des milieux de vie (personnes âgées, en situation de handicap et publics vulnérables),
- Plus d'offre de soin personnalisée et coordonnée avec une participation active des patients.

Des enjeux et des priorités partagés

Le PRS constitue **le cadre d'action pour tous les acteurs de santé de la région** (professionnels, établissements et services de santé et médico-sociaux, porteurs de politiques publiques, collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale) et a vocation **à coordonner l'ensemble des politiques publiques de santé** (dans les domaines de l'environnement, l'alimentation, l'éducation, la culture, l'aménagement du territoire, le travail, le logement, etc.).

Il a été **élaboré avec le concours des acteurs de santé régionaux** sur la base de plus de 100 réunions de concertation et groupes techniques et d'une phase de consultation de trois mois (2 mars au 1er juin

2018). Cette phase a permis de recueillir
120 contributions
(conférence régionale de la santé et de l'autonomie, préfets, conseil de surveillance de l'ARS, conseils départementaux, conseils territoriaux de santé, etc.)
qui ont enrichi le projet régional de santé
dans toutes ses composantes.

Un projet régional de santé tourné vers l'action

La région Nouvelle-Aquitaine est constituée de territoires contrastés, le PRS sera décliné en **pl ans d'action départementaux**
pour adapter la politique régionale aux spécificités de chaque territoire, en lien étroit avec les conseils territoriaux de santé (CTS).

L'impact du déploiement du PRS Nouvelle-Aquitaine sera suivi régulièrement au travers 18 résultats à atteindre fixés à 10 ans (avec des cibles quantifiées). Ils seront évalués au travers de **3**
8 indicateurs «traceurs»
et permettront d'adapter la mise en œuvre concrète de la politique de santé régionale.

Pour en savoir plus sur le PRS de la Nouvelle-Aquitaine, consultez :

§ la plaquette «Comprendre le PRS Nouvelle-Aquitaine 2018-2028»,

§ les 3 documents constituant le PRS : le cadre d'orientation stratégique (COS) 2018-2028, le schéma régional de santé (SRS) 2018-2023 et le programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) 2018-2023.

sur le **site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine**